

**Au Cœur des Grottes**  
Rue de l'Industrie 14  
1201 Genève, Suisse.  
T : +41 (0)22 338 24 80  
F : +41 (0)22 338 24 81  
[Formulaire de contact](#)  
[Plan d'accès](#)  
C.C.P. : 17-399341-9

**Aux Trésors Retrouvés**  
Rue de Zurich 40  
1201 Genève, Suisse  
T : +41 (0)22 731 46 09  
[Plan d'accès](#)

## Traite des Etres humains

Depuis 1997, le Foyer « Au Cœur des Grottes » a accueilli plus de 100 femmes victimes de traite des êtres humains à des fins de prostitution forcée et/ou d'exploitation de la force de travail (esclaves domestiques). Depuis octobre 2010, La Fondation est reconnue par le Conseil d'Etat et le SCOTT (Police fédérale) comme étant le lieu d'accueil de référence pour les victimes, en partenariat avec la LAVI.

Ces femmes avaient souvent un passeport (vrai ou faux) muni d'un visa touristique (suisse ou Schengen). La plupart vivaient à Genève dans la clandestinité, certaines depuis plusieurs années.

Beaucoup d'entre elles étaient retenues, voire séquestrées dans un appartement ou sur leur lieu de travail et elles vivaient sous la menace d'être expulsées ou tuées si elles osaient demander de l'aide. Elles avaient subi des agressions multiples, physiques, sexuelles, psychologiques et étaient totalement dépendantes économiquement de leur exploiteur.

### Origine de leur venue

Elles ont été « séduites » par un étranger ou un compatriote qui leur a promis le mariage ou un travail en Suisse ; elles ont été « vendues » par des compatriotes (ou par leur famille) à des réseaux de type maffieux qui leur ont promis du travail, des études ou/et un mariage en Suisse.

A leur arrivée en Europe (Suisse, France, Italie, Espagne) l'homme les a séquestrées et leur a annoncé qu'elles devaient rembourser les frais engendrés par leur venue.

### Objectifs du Cœur des Grottes

1. **Accompagner** immédiatement et **au quotidien** ces femmes victimes, dans toutes leurs démarches, en partenariat avec la LAVI (Centre de consultation de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infraction) et en coopération avec les organismes concernés : Police, OCP (Office cantonal de la population), hôpital cantonal (UIMPV, UMSCO), centres sociaux (Hospice général), SAR (Service d'aide au retour de la Croix-Rouge), etc.
2. **Préparer l'avenir** en soutenant la personne dans un projet de vie (**études, formations, stages, expériences professionnelles, etc.**) et en favorisant les contacts sociaux, culturels ou amicaux propices à l'autonomie et à l'insertion dans la société. Cette étape peut prendre du temps, parfois 3 mois, parfois 3 ans, mais elle est incontournable pour que la personne puisse réellement et durablement reconstruire sa vie soit dans son pays d'origine en ayant enfin la possibilité de gagner son pain dans la dignité, soit en Suisse en accédant à des possibilités de vie indépendante de l'aide sociale publique.
3. **Evaluer le plus objectivement possible les risques** encourus par un retour dans le **pays d'origine**. Les compétences professionnelles et humaines permettent de ne plus être la proie facile de réseaux de traite des êtres humains. Cependant, en les contrant ou en les dénonçant, certaines femmes ont pris des risques énormes. Aussi longtemps que la personne est en Suisse et protégée des représailles, elle est en relative sécurité. Qu'en sera-t-il lors de l'éventualité d'un retour au pays ?
4. **Soutenir concrètement la personne dans son retour au pays** dans les meilleures conditions possibles ou alors l'aider à **obtenir un permis et s'établir en Suisse** dans la dignité et l'autonomie.

